

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 27 Mars 2024

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt quatre

Et le vingt-sept-mars

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame HAAS FALANGA Josiane, première Adjointe au Maire,

Date de la convocation :

14/03/2024

Présents

C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - F. BLARQUEZ
M. NOEL GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. DELCOURT
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL – P. CASTEAU - M. SOLER

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s)

Objet de la délibération 20 -2024

Affectation du résultat 2023

G. MOURGUES à J. HAAS FALANGA
M. AUGIER à A. VASAI
S. AELVOET à C. ONTIVEROS
S. LEBELLE à S. LUCZAK
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
A. JOUBERT à H. JAUBERT

Manon NOEL GAMET a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Le bilan du compte administratif de l'exercice 2023, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

A. Résultat de l'exercice 2023	517 693.52 €
B. Report à nouveau	2 405 795.53 €
A+B. Résultat cumulé de fonctionnement au 31.12.2023	2 923 489.05 €

Section d'Investissement

C. Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 471 945.37 €
--	----------------

Restes à réaliser

Dépenses	Recettes	D. Solde des restes à réaliser
701 284.42 €	157 101.20 €	- 544 183.22 €

E=C+D. Excédent d'investissement à la section d'investissement	- 1 016 128.59 €
--	------------------

Ce solde d'exécution étant négatif, il est donc constaté un besoin de financement de la section d'investissement de 1 016 128.59 € ; l'affectation du résultat est donc obligatoire.

Il est proposé au Conseil d'affecter une part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 016 128.59 € en recettes de la section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du Budget Primitif 2024.

Ainsi les résultats reportés de l'exercice 2023 repris au Budget Primitif 2024 sont les suivants :

001 - Solde d'exécution d'investissement	- 471 945.37 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 907 360.46 €

DÉLIBÉRATION

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2023 joint à la présente,

Vu la Commission des Finances en date du 11 mars 2024,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'AFFECTER une part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 016 128.59 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », en recettes de la section d'investissement du Budget Primitif 2024.

La ligne R002 sera donc créditée d'un montant global de 1 907 360.46 € ;

Article II : DE REPORTER le résultat d'investissement, d'un montant de -471 945.37 € en section d'investissement sur la ligne budgétaire D001.

VOTE

Pour : J. HAAS FALANGA - G. MOURGUES - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT
F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI - C. UHL – P. CASTEAU

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Présidente,
J. HAAS FALANGA



La secrétaire de séance,
M. NOEL GAMET